



Compte rendu - Réunion CP-CDA du jeudi 24/01/2024

Centre Adeps de Jambes

Relations CP – CDA

1. Accueil des participants

Catherine Nicolas, présidente, ouvre la séance à 19h30 en remerciant les participants de leur présence et souhaite ses meilleurs vœux pour l'année qui débute sur un point de vue personnel et sportif.

Présents :

- Pour le CDA : Jean-Pierre Delchef, Marie-Thérèse Joliet, Catherine Nicolas, José Nivarlet et Pierre Thomas.
- Secrétaire : Olivier Pierre
- Pour le CP Bruxelles-Brabant wallon : Olivier Monsieur
- Pour le CP Hainaut : Philippe Bolssens et Christophe Notelaers
- Pour le CP Liège : Benjamin Riga et Aline Pallen
- Pour le CP Luxembourg : Paul Groos et Jean-Marie Fivet
- Pour le CP Namur : Philippe Aigret et José Lauwers.

Excusés :

- Pour le CDA : Salvatore Faraone
- Pour le CP Bruxelles-Brabant wallon : Bjorn Claes

2. Approbation du PV de la réunion du 14/12/2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Compétitions 2023 – 2024

3.1. Arbitrage

3.1.1. Pistes de solutions pour résorber le manque d'arbitres : proposition du CP Namur

Na : Dans les discussions liées à la pénurie d'arbitres, l'idée d'une réforme du PC1 a été évoquée. Préalablement à une modification, une analyse de l'activité des arbitres et de leurs clubs est nécessaire.

Cette analyse est possible grâce aux liaisons entre les listes des membres, des clubs, des désignations d'arbitres et des matchs joués. Toutes les listes viennent de la plateforme de gestion de l'AWBB. Celle des désignations d'arbitres vient de l'outil de la CFA namuroise.

Les données du test sont celles des 21 semaines entre le 01/09/2023 et le 21/01/2024. Elles concernent 58339 membres actifs, 12967 matchs provinciaux et régionaux, 10561 matchs avec désignations et 1659 avec des désignations manquantes.

Diverses données démographiques sont présentées. Elles pourraient être utiles aux responsables pour mettre des chiffres sur la pénurie des arbitres. Les chiffres de l'activité des arbitres et de leurs clubs sont présentés. Le tableau anonymisé des clubs qui ont un quotient de 300% reprend le nombre d'arbitres actifs, les matchs sifflés, les matchs joués, la balance et le quotient.

N°	Nom	Province	Compte arbitre	Sifflés	Joués	Balance	Quotient
			5	158	15	143	1053.33%
			4	191	28	163	682.14%
			2	81	13	68	623.08%
			3	162	27	135	600.00%
			3	82	14	68	585.71%
			1	81	15	66	540.00%
			1	63	14	49	450.00%
			2	133	30	103	443.33%
			6	279	73	206	382.19%
			10	444	120	324	370.00%
			4	209	63	146	331.75%
			1	95	29	66	327.59%
			6	255	80	175	318.75%
			6	138	45	93	306.67%
			1	97	32	65	303.13%

Lux : Ok pour le principe mais s'interroge sur le ratio arbitres par province.

BBw : Quid des arbitres disponibles mais non-désignés ?

NA et Ha n'ont plus le luxe de ne pas désigner. Ils grattent toutes les semaines.

Ha : Grâce aux chiffres, plein de choses peuvent être décidées pour modifier le PC1.

Lu : Cela ouvre des pistes de réflexion.

Conclusion : Na va transmettre les données afin de permettre aux autres provinces de poursuivre l'examen de la question avant d'envisager une éventuelle modification du PC1.

3.2. Gestion des compétitions

3.2.1. Calendrier des activités 23 - 24

3.2.1.1. Grandes activités des Provinces

CDA : Rappel d'accessibilité du Calendrier de l'AWBB pour la promotion des grandes activités provinciales comme le programme des finales des coupes provinciales. Namur a sauté sur la balle pour une promotion gratuite de ses activités.

Lu : Les partages multiples sont fatigants. Une synchronisation automatique des divers agendas est possible puisque nous sommes tous sur le même hébergeur.

CDA : Chaque site a sa structure indépendante et différente. La réflexion d'une synchronisation automatique peut être envisagée avec une même structure stable entre tous les sites.

CDA : Le partage reste facultatif mais augmente la promotion du produit basket.

3.2.1.2. Finales des coupes provinciales

BBW : Braine-l'Alleud : 20 & 21 avril

Ha : Erquennes : 23 & 24 mars

Lg : Awans : 13 & 14 avril

Lu : Arlon : 30 & 31 mars

Na : Beez : 13 & 14 avril.

3.2.2. Basket Loisirs

CDA : Deux demandes de création de club qui ne souhaitent pas rentrer dans les compétitions. Comme notre intérêt est d'avoir plus de clubs et plus de membres, nous avons accueilli ces nouveaux clubs. Le CDA écrit les statuts pour la création de ces clubs

non-compétitifs. Les informations seront transmises aux CP. Le CDA va également actualiser sa carte de répartition des clubs et identifier les déserts basket. Certaines initiatives viennent également des communes elles-mêmes à l'instar de Grez-Doiceau.

3.2.3. Projet homologation des terrains

Le CDA souhaite se conformer aux directives de la FIBA et souhaite un cadastre des homologations homogène. De nombreux dossiers sont rentrés. Liège est le plus complet grâce à ses archives. Pour les autres provinces, c'est en ordre pour les dernières homologations mais certaines archives plus anciennes ont disparu.

Dans un premier temps, de nouvelles homologations seront nécessaires pour les terrains qui accueillent des rencontres seniors nationales. Le CDA insiste sur l'état des lieux actuel qui doit permettre un cadastre des terrains, pour une réponse urgente à l'intervention répétée de nos amis flamands sur la conformité de nos installations et la rédaction de nouveaux critères d'homologation en fonction du niveau supérieur des équipes séniors.

BBW qui n'a plus d'archives, demande un canevas et fait remarquer que dans certaines salles, les zones neutres changent en fonction de l'installation des tribunes.

CDA : Les mesures concernent les dimensions du terrain et des zones neutres.

Ha a plusieurs terrains où la zone neutre est trop étroite.

4. Gestion de l'AWBB

4.1. Convention de bénévoles pour les membres des comités provinciaux

Le CDA a préparé des conventions type pour les membres des CP, des groupes des parlementaires, des commissions et du judiciaire. Toutes et chacun doivent avoir sa convention qui justifie le remboursement des frais en cas de contrôle (ONSS, fisc). Avec l'absence de convention bénévole, le remboursement des frais peut être assimilé à un salaire. Les nouvelles conventions remplacent les anciennes.

4.2. Entrée en vigueur du règlement financier

Le CDA veut l'uniformité dans la gestion des dépenses qui est nécessaire pour la sécurité financière de l'AWBB. Tout doit être en ordre pour le 31 décembre 2024. Le premier janvier 2025, l'AWBB sollicitera le renouvellement de sa reconnaissance par la FWB et devra présenter le plan programme 2025-2028

4.3. Relation CP-CDA

CDA : Depuis la création des CP, il y a un département qui conformément au PA70 assure le meilleur fonctionnement entre les diverses instances. Nous sommes la même famille, nous ne sommes pas toujours d'accord. Mais comme dans les bonnes familles, on discute pour avoir un accord et maintenir les meilleures relations possibles. Quelques événements récents doivent être abordés sereinement au sein du Département CP-CDA. Un post sur le site du CP Liège peut être entendu sur le fond mais pas sur la forme inamicale et publique. Suite à la publication, le CDA unanime a donné une réponse chronophage et inutile aux clubs liégeois. L'ambition du département CP-CDA est qu'il préfère dix coups de téléphone que la formulation des griefs publics. Les membres du CDA sont toujours à votre écoute. Il en va de la cohérence de notre action.

Une réaction est demandée aux participants.

Na a une question à Liège : Pourquoi y a-t-il refus de désignations en jeunes ou un refus d'envoyer des arbitres aux JRJ ? Ces positions systématiques contre les demandes de l'AWBB peuvent passer pour du sabotage. Pourquoi cette attitude ?

Lg : C'est une réponse à la publication mensongère par le Département arbitrage. Il n'y a pas de volonté du CP de 'boycotter' quoi que ce soit, c'est une nouvelle fois, une interprétation erronée et dommageable du département arbitrage. Chaque semaine, le CP doit remettre plusieurs matchs faute d'arbitres. Les clubs doivent reprogrammer les matchs en semaine. Il n'est plus possible de pallier à tout bout de champ au manque d'arbitres régionaux. La régularité de notre championnat est menacée par toutes ces remises.

Divergence d'interprétations du PC54.III.5 dans la priorité des matchs à convoquer que ce soit dans une journée de championnat ou de coupe.

Divergence sur le niveau des arbitres à envoyer à la JRJ.

Lg : Avec la pénurie d'arbitres, le CP choisit d'assumer ses matchs provinciaux, réfute le lien hiérarchique du Département arbitrage sur sa gestion et accuse Salvatore Faraone, responsable des Coupes AWBB, de faute dans la non-gestion de l'absence d'arbitres désignés pour un match de coupe AWBB. Il a été assumé par un arbitre de division 1 nationale dans une ambiance horrible, avec des parents avec des comportements inconcevables. Cela ressemble à un cirque où les enfants sont des bêtes de foire. Le bourgmestre parle du prochain match à bureaux fermés avec les supporters visités encadrés jusqu'à l'entrée de l'autoroute. Le CP Liège n'a rien à se reprocher. Si le Département arbitrage n'est pas content, le CP Liège ne convoquera plus pour la Coupe AWBB, qui n'est pas de son ressort.

Le département arbitrage se permet des critiques sur le fonctionnement du CP Liège en ce qui concerne la convocation des arbitres. Le CP fait remarquer que le département arbitrage ne peut s'immiscer dans la gestion des CP et qu'il outrepassse, sans vergogne, ses droits.

Le CP BBW a fourni les 3 arbitres supplémentaires à la JRJ pour assumer l'absence liégeoise.

Le CP Na fournit beaucoup plus d'arbitres en 3x3 que Liège sans s'en plaindre. Le CP Lux a fourni un formateur supplémentaire également pour les JRJ.

Le CP Lux comprend le CP Liège. Le cumul des remises déséquilibre la saison. Certaines équipes ont trop de matchs en fin de saison.

CDA : Cet échange sur le PC54 est un bel exemple de l'utilité de notre réunion.

5. Organisation des assemblées provinciales 2024

5.1. Calendrier des assemblées provinciales

BBW : 21/05/2024 à 19h30 à Wavre

Ha : 25/05/2024 à 10h00 à Stambruges

Liège : 21/05/2024 à 20h00, lieu à confirmer

Lu : 24 mai 2024 à 19h00 à Neufchâteau

Na : 24 mai 2024 à 19h00 à Jambes

5.2. Rétroplanning de l'organisation des assemblées provinciales

CDA : Le délai et l'ordre sont inchangés par rapport à la saison précédente. Trois semaines avant l'Assemblée provinciale, envoi de l'ordre du jour et les rapports au département CP- CDA. Deux semaines avant l'Assemblée provinciale, envoi de l'ordre du jour et les rapports aux clubs.

5.3. Mise à l'honneur des membres fédéraux

Lg sollicite une dérogation au délai imposé pour les mises à l'honneur pour des raisons de santé. Ces bénévoles malades ne tireront aucun avantage.

CDA : Une solution doit être trouvée pour cette catégorie de personnes qui ont eu action plus qu'honorable pour notre basket. Les provinces doivent transmettre l'information et le CDA trouvera le moyen de les mettre à l'honneur.

6. Préparation de l'assemblée générale du 25 mars 2024

6.1. Calendrier des compétitions 2024-2025

CDA : Afin d'éviter les problèmes, dans la mesure du possible, le calendrier des activités provinciales de la prochaine saison pourrait être communiqué avant l'AG de mars.

Lu : On attend la publication du calendrier de l'AWBB pour confectionner le calendrier provincial.

Lg : Le décalage du début des compétitions nationales permet à certaines équipes d'inscrire des joueurs sur le PC53 le plus bas et de les déplacer quand l'équipe nationale commence sa compétition.

CDA : Le choix du décalage permet une meilleure synchronisation des journées communes. En Flandre, la coupe se joue en semaine.

6.2. Présentation des propositions des modifications statutaires

PA32 : La garantie d'un minimum de 3 parlementaires par province à l'AG.

PA42 : La compensation des frais de déplacement en fonction de la distance entre le siège social du club et le lieu de l'Assemblée provinciale.

PA71 : Le nombre d'arbitres par comité provincial n'est plus fixe mais ne peut constituer la majorité absolue des membres.

PA74 : Une partie des cours d'arbitres provinciaux se fera en ligne sous la responsabilité du Département arbitrage.

Le RGPD n'autorise plus la publication de la liste des arbitres de la province.

PC74 bis : La gestion des arbitres est partagée entre les CP (arbitres provinciaux) et le Département arbitrage (arbitres régionaux).

PA84 : Pour solutionner le problème de mutation d'équipes ou de clubs

PC16 : Tous les CM sont à téléverser. La version papier n'est plus autorisée. Pour le futur, la Ministre des Sports a une proposition qu'elle souhaite imposer.

PC21 : Conformité avec le règlement championnat régional.

PC42ter : Délais de 2h entre deux rencontres.

PC56 : Suppression des amendes pour équipe jeune manquante.

PC76 : Plus de forfait pour des officiels de table non-actifs, amendes uniquement. Le maintien de l'amende se justifie par l'obligation maintenue d'avoir des membres officiels affiliés.

PC90 : Fixation du début du délai de 12 heures entre 2 matches, définition de la notion de week-end

PF15 : Compensation par division ou par série. Lu et Na par division, BBW, Ha et Lg par série.

PF16 : Réécriture pour permettre des budgets spécifiques en fonction des commissions et leurs besoins. Modification du calcul du Fonds des jeunes. Budgétisation en fonction des besoins et des activités de la DT demandés aux CTJ. Lg demande que le trésorier provincial soit convié à la réunion.

7. Divers

Lu demande des précisions sur la situation des ASBL de clubs de sa province.

Jean Pierre Delchef, président de l'AWBB : nous avons apporté la preuve réelle que sans être d'accord, nous pouvons avancer.

Catherine Nicolas, présidente du Département CP-CDA, ferme la séance à 21h59 en remerciant pour la cordialité des débats.

Catherine NICOLAS

Présidente du département Relations CP

Olivier PIERRE

Secrétaire du département